

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_030

Désignation des référents des unités géographiques

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF-2026-083-001 du 24 mars 2026 pris par la préfète de l'Aveyron et les préfets du Gard et de la Lozère portant modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment l'article 9 créant six unités géographiques (UG), réunissant des représentants des communautés de communes concernées et servant à relayer auprès du comité syndical les problématiques locales : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezel », « Muse, Lumensonesque » et « Cernon-Soulzon »,

Le Président procède à la désignation d'un référent pour chacune des six unités géographiques :

- UG Haut-Tarn, Tarnon, Mimente : Éric DESCOTTE,
- UG Gorges du Tarn et Jonte : Arnaud CURVELIER,
- UG Vallée du Tarn : Tony BEDEL,
- UG Dourbie-Trévezel : Stéphane GERMAIN,
- UG Muse et Lumensonesque : Philippe CAVALIER,
- UG Cernon-Soulzon : Nicolas GALIERES.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

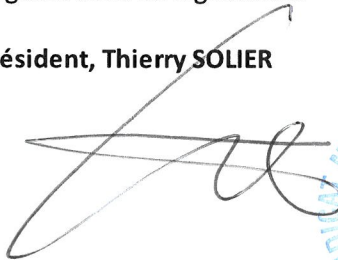
Approuve la désignation des référents des unités géographiques,

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_030-DE
A G E D I

Autorise le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_030-DE
A G E D I